



Communiqué de presse

Neuilly – le 25 octobre 2007

**LIONEL DRAGHI, INGENIEUR ARCHITECTE LOGICIEL,
REJOINT TAJ EN TANT QUE CONSEIL AU SEIN DE L'EQUIPE FISCALITE
DE LA RECHERCHE FRANÇAISE ET INTERNATIONALE**



Lionel DRAGHI, 41 ans, architecte logiciel expert chez Thales Communications, rejoint avec sa double compétence mécanique et informatique le cabinet d'avocat Taj, membre de Deloitte Touche Tohmatsu, en tant que conseil.

Dans l'environnement actuel où l'innovation est plus que jamais un actif stratégique, Taj accompagne les acteurs économiques afin de leur permettre de bénéficier des incitations fiscales liées à leurs efforts de recherche et de développement.

L'originalité de l'équipe fiscalité de la recherche de Taj est de mettre sa double expertise fiscale et scientifique au service des entreprises pour délimiter les activités éligibles au crédit d'impôt recherche (CIR), mettre en place des méthodologies adaptées et, plus généralement, optimiser la gestion fiscale de la R&D.

L'équipe qui comprend 9 personnes est intégrée dans la Ligne de service mondiale «Deloitte Global R&D» afin de développer et mettre en œuvre pour ses clients des stratégies globales intégrant les incitations fiscales à la recherche, françaises et étrangères. Cette équipe est présente dans plus de 30 pays et compte 450 spécialistes, dont plus de 100 ingénieurs et scientifiques.

Aujourd'hui, de nombreux acteurs économiques ignorent que leurs efforts en matière d'innovation sont éligibles. Au-delà des secteurs traditionnellement concernés et habitués à valoriser fiscalement leurs efforts de recherche tels que l'industrie pharmaceutique ou la chimie, de nombreuses activités telles que l'électromécanique, l'aéronautique ou l'informatique peuvent bénéficier de ces dispositions fiscales favorables.

Pour délimiter les activités éligibles, il ne suffit pas de disposer des meilleures compétences fiscales en France et dans le monde. Il faut aussi pouvoir bénéficier du regard d'un expert praticien de la Recherche et du Développement pour identifier les actions éligibles en toute sécurité fiscale et organiser la présentation de ces activités pour permettre leur bonne identification par l'administration fiscale.

Lionel DRAGHI

DESS d'Ingénierie des Systèmes Informatiques, de l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6)
Ingénieur en mécanique de l'école Nationale d'Ingénieurs de Belfort (ENIBe / UTBM)

- **1996-2007 : Thales Communications** – architecte et expert logiciel
- **1995-1996 : Alcatel Telspace** – développeur senior sur Syracuse 2
- **1992-1995 : Matra Défense** – développeur sur le projet BIMM66

L'EQUIPE DE FISCALITE DE LA RECHERCHE FRANCAISE ET INTERNATIONALE DE TAJ

- L'expérience de la ligne de service mondiale «Deloitte Global R&D», présente dans plus de 30 pays intégrant plus de 150 fiscalistes et plus de 250 ingénieurs.
- La présence à vos côtés d'ingénieurs spécialistes sectoriels (agroalimentaire, chimie, métallurgie, industrie, informatique (IT et embedded) , etc.) comprenant parfaitement vos activités innovantes.
- Un savoir-faire capitalisant sur l'expérience des pays où les régimes de crédit d'impôt recherche existent depuis plus de 20 ans.
- Une ouverture sur des problématiques fiscales connexes (prix de transfert, gestion des incorporels) en lien avec les départements du cabinet.
- Au sein de cette ligne de service internationale, sont définies des méthodologies communes, mises en œuvre dans les différents pays en tenant compte des législations spécifiques et sont échangées les bonnes pratiques sectorielles.

DETERMINATION DU CIR

- Analyser l'origine de l'initiative technologique au sein de l'entreprise.
- Apprécier, d'un point de vue technique, le caractère innovant et l'éligibilité des projets des départements «R&D».
- Délimiter le périmètre des projets éligibles au sein des départements autres que «R&D».
- Former les employés impliqués en R&D et favoriser le transfert des connaissances.
- Identifier les dépenses admissibles.
- Assister les clients dans la préparation de leurs déclarations de crédits d'impôt.
- Préparer les formulaires fiscaux ayant trait aux réclamations de crédits.
- Mettre en œuvre des systèmes adaptés de documentation.

CONSEIL CONCERNANT LES STRATEGIES FISCALES INTERNATIONALES EN MATIERE DE R&D

- Optimiser, par la fiscalité, le financement de la recherche.
- Déterminer les meilleures stratégies fiscales et organisationnelles pour maximiser les crédits d'impôt.
- Elaborer et définir des schémas internationaux articulant au mieux les incitations fiscales à la recherche françaises et étrangères, dans le respect des règles en vigueur.
- Coordonner la validation des stratégies retenues dans les différents pays d'implantation des activités de R&D du groupe.
- Intégrer la fonction «R&D» dans les stratégies fiscales internationales des groupes en matière de prix de transfert ou de réorganisation de la chaîne logistique.

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DANS LEURS DEMARCHES AUPRES DES ADMINISTRATIONS

- Accompagner et soutenir les entreprises tout au long du processus de vérification par l'administration fiscale et / ou le Ministère de la recherche et de la technologie.
- Négocier et obtenir des agréments au titre de la sous-traitance d'opérations de recherche.
- Accompagner les entreprises dans leurs démarches auprès du Ministère de la recherche et de la technologie et de l'administration fiscale afin de sécuriser leurs CIR (e.g. rescrit).

Contact presse : Pascale Ponroy - 01 40 88 85 72